

FINALE ÉQUIP'ATHLÉ B

ALBI (81) le 26 mai (288874)

1- NATURE de la COMPÉTITION : BENJAMINS-MINIMES MASCULINS & FÉMININS

2- QUALIFICATIONS des ATHLÈTES :

Dans la mesure où l'équipe a participé au tour automnal 2023, seront qualifiées pour la Finale B Equip'Athlé, les meilleures équipes classées au total des secteurs printaniers dans la LAO. Les équipes MI qualifiées pour les finales nationales ne peuvent pas participer à la Finale B.

Seront retenus :

- En Benjamins : 8 équipes en N1 et 16 équipes en N2
- En Minimes : 8 équipes en N1 et 16 équipes en N2
- Un club n'aura qu'une seule équipe au maximum par catégorie. Il n'est pas possible de présenter une équipe en N1 et une équipe en N2.
- Une équipe qualifiée en Finale A, qui serait forfait puis demanderait de participer à la finale B, sera admise à participer mais ne pourra pas recevoir le titre de la finale B.

Le nombre de participants d'une équipe dans une même épreuves est limité à 1 athlète par épreuve et par sexe.

3- ENGAGEMENTS des ATHLÈTES :

- **Par les clubs** des équipes QUALIFIÉES
- Les clubs doivent absolument confirmer la présence de leurs athlètes en utilisant le fichier informatique de compositions d'équipe détaillée par mail avant le **22/05/2024 MINUIT**.

4- RÉCOMPENSES :

- 1 Coupe à chaque équipe remportant la compétition dans sa catégorie.
- 1 Médaille à chaque membre de l'équipe remportant la compétition dans sa catégorie (le jeune juge éventuel fait partie de l'équipe et reçoit donc lui aussi une médaille sur le podium).

5- RÈGLES de QUOTAS des OFFICIELS : Cf. page 16 du Livret

- Pénalité de 30€ par officiel manquant, prélevée au compte club par la LAO
- Le calcul des pénalités sera effectué par le délégué de la CSO LAO en utilisant la composition officielle du jury publié sur le site FFA
- Repas des officiels offert par la LAO le dimanche midi.

6- RÈGLES TECHNIQUES PARTICULIÈRES :

Les Règles nationales FFA s'appliquent à cette compétition.

